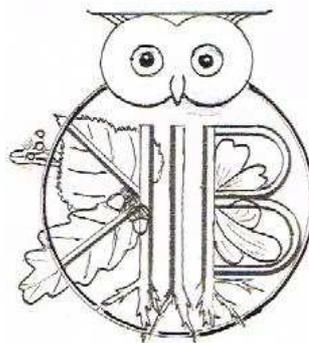


Association OÏKOS KAÏ BIOS  
Patrimoine Nature et Vie  
1, place de la Libération  
Passage Bleu  
74100 ANNEMASSE  
<http://www.oikoskaibios.com>  
Objet : projet de modification  
simplifiée du PLU



A Monsieur le Maire d'Annemasse

Monsieur le Maire,

L'association **Oïkos Kaï Bios Patrimoine Nature et Vie** dont le siège est à Annemasse souhaite s'exprimer à propos de l'Enquête Publique concernant la Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), pour

- Supprimer l'emplacement réservé n°89 situé entre la rue de Valeury et la rue du Planet
- Compléter le règlement de la zone UX qui, en dehors de l'article UX12 relatif aux stationnements n'intègre pas de dispositions réglementaires relatives aux constructions d'intérêt collectif.

L'article du Messenger du 16 juillet 2015 (en annexe) intitulé « Un nouveau terrain pour la mosquée » annonçait un débat sur le sujet lors du Conseil Municipal du 16 juillet.

Le journaliste le faisait en ces termes : « la municipalité devrait présenter lors du Conseil Municipal du 16 juillet les modalités de mise à disposition d'une parcelle dans le quartier du Brouaz ».

Or, lors du Conseil Municipal du 16 juillet auquel nous avons assisté, s'il a bien été question de révision simplifiée du PLU, le motif annoncé dans la presse a été absent des débats concernant le règlement de la zone UX.

Nous ne savons donc pas de quoi il retourne véritablement.

Dans ces conditions, il nous est difficile d'émettre un avis sur ce point de la présente enquête.

Nous vous remercions de l'attention portée à ce courrier

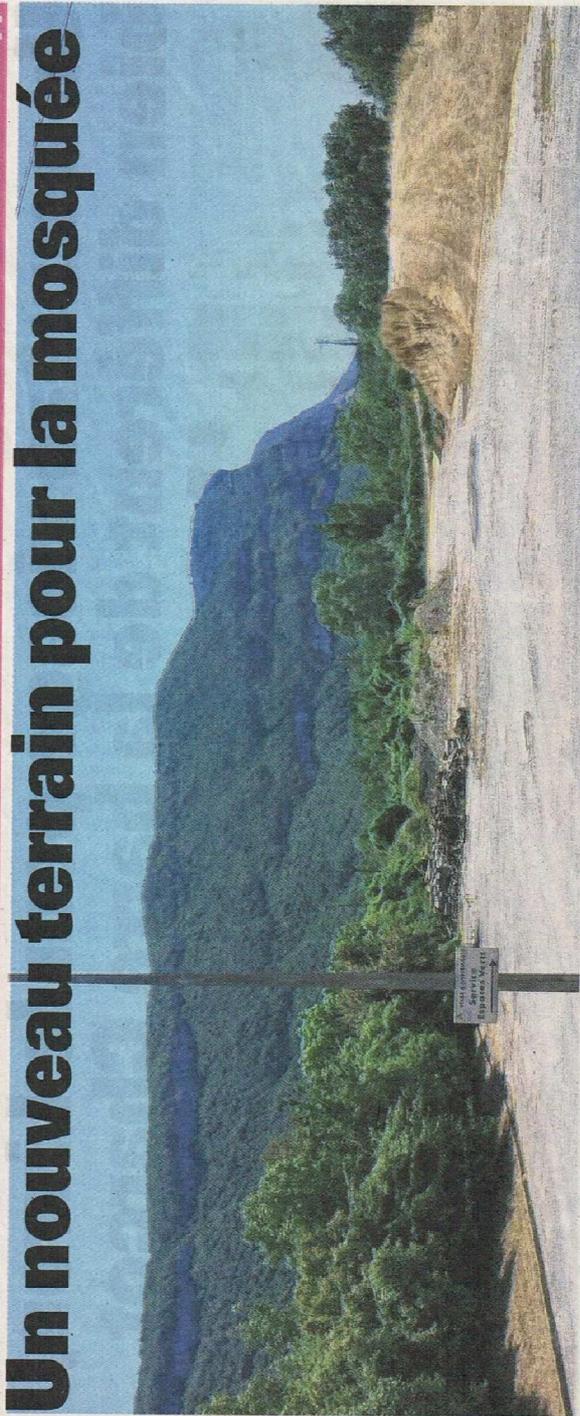
Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos respectueuses salutations.

Pour l'association,

la présidente, Marie BERGER

Annemasse, le 2 octobre 2015

# Un nouveau terrain pour la mosquée



**Le terrain qui sera proposé à la communauté musulmane était celui des anciens abattoirs d'Annemasse qui ont été construits entre 1904 et 1910 sous la mandature d'Alfred Bastin.**

**La municipalité devrait présenter lors du conseil du jeudi 16 juillet les modalités de mise à disposition d'une parcelle dans le quartier du Brouaz.**

Lors de la dernière campagne électorale, les candidats avaient été invités par le Centre culturel des musulmans d'Annemasse (CCMA) à se prononcer sur le projet de construction d'une nouvelle mosquée. Christian Dupessey finalement réélu, c'est vers lui que se tourne la communauté musulmane pour voir enfin se concrétiser l'édification d'un lieu de culte digne de ce nom.

Le terrain que va leur proposer le maire se situe dans le quartier du Brouaz, à côté du service des espaces verts. « C'est une parcelle d'environ 7 100 m<sup>2</sup> dont la Ville est propriétaire et qui serait de dépôt », indique le premier adjoint en charge de l'urbanisme, Michel Boucher. Situé dans une zone non urbanisée, ce terrain est bordé d'un côté par un chemin et de

l'autre par une réserve foncière appartenant à ATMB qui est occupé par des familles de gers du voyage sédentaires.

Le terrain avait été classé en zone "Uss" (activités liées à la santé) au moment de la construction de l'hôpital privé Pays de Savoie. Pour qu'une mosquée puisse y être érigée, il faut procéder à une modification simplifiée du Plan local d'urbanisme (PLU) qui peut être faite par un simple arrêté pris par le maire. La parcelle va être confiée par le service des Domaines

et des négociations seront menées avec le CCMA pour savoir si le terrain leur sera vendu ou bien loué sous la forme d'un bail emphytéotique. « Les études de sol ont été menées, le permis de construire peut être déposé avant la fin de l'année », indique Michel Boucher.

Pour l'heure, les musulmans restent spectateurs. « Nous sommes dans une phase administrative et nous préférons rester très prudents », relate Hamid Zeddoug, président du CCMA. Après l'échec du premier terrain, les musulmans attendent

L'accès se fait par la rue du Brouaz par l'entrée actuellement utilisée par les services communaux. « En termes d'accessibilité, le précédent terrain qui nous avait été proposé dans le même secteur était mieux », souligne Hamid Zeddoug. Mais suite au recours déposé par le marabout Pierre Grandchamp,

annulée et le projet d'y construire une mosquée, abandonnée. Pour le moment, Car si une nouvelle contrainte devait se manifester dans la dernière proposition de la Ville, le CCMA pourrait à nouveau se tourner vers la précédente parcelle du Brouaz. A condition cependant que la justice confirme l'expulsion de Pierre Grandchamp. Ce dernier s'était en effet pourvu en cassation pour faire valoir ses droits en tant qu'exploitant du terrain.